

Les pharmaciens se disent réceptifs au **libre accès**

Après son étude sur le libre accès réalisée côté acheteurs (voir *Le Moniteur* n°2746), le cabinet Median Conseil en publie une autre sur son suivi et sa mise en place dans les officines réalisant plus



D'ici la fin de l'année, 43 % des officines de plus d'1 million de CA proposeront un espace en libre accès.

d'un million d'euros de CA. On y apprend que 29 % d'entre elles ont choisi de passer les médicaments OTC devant le comptoir et que 33 % projettent de le faire prochainement. « Sur les 33 % qui l'envisagent, 42 % ont prévu d'aménager un espace d'ici la fin de l'année », précise Benoît Thomé, directeur de Median Conseil. Soit, seulement six mois après la parution de décret, 43 % des pharmacies.

Une libre interprétation des règles

Selon l'étude, 49 % des officinaux qui ont déjà aménagé un espace en libre accès espèrent développer leur chiffre d'affaires et 28 % ont simplement suivi la ligne directrice de leur groupement. Ceux qui envisagent de le faire déplorent simplement un man-que de temps (56 %) et d'espace (35 %).

La plupart des officines ayant déjà un espace en libre accès parviennent à faire côtoyer quatre à cinq marques. Une réelle difficulté à arbitrer conduit à passer outre la loi et les conditions d'application du libre accès. « Dans 77 % des cas, la zone contient d'autres produits que ceux qui sont autorisés, comme de la parapharmacie ou des médicaments ne figurant pas sur la liste », souligne l'étude de Median Conseil. Les pharmaciens hors la loi encourent-ils des sanctions ? Pas sûr. Car, par ailleurs, selon nos informations, un accord tacite entre l'ordre des pharmaciens et l'Afssaps a été conclu pour lâcher du lest sur les contrôles des officines concernant le libre accès. Histoire de ne pas les décourager d'entrée de jeu. ■

Stéphanie Bérard